

122/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019
à 18 Heures

PRESENTS : M. MASSON, Maire,
Mme BENDJEBARA-BLAIS, M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. PUJOL, Mme
LALIGANT, M. ROGUEZ, Mme UNDERWOOD, M. TRANCHEPAIN, Adjoints au
Maire,
MM. MICHEZ, DEMANDRILLE, Mmes LECORNU, ECOLIVET, M. GUERZA, Mme
DACQUET, M. DAVID, Mme LELARGE, M. BECASSE, Mmes CREVON, THOMAS,
LAVOISEY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :

M. NALET, Mmes GOURET, GNENY, FAYARD, MM. ELGOZ, FROUTÉ, Mme BOURG,
M. LATRECHE, Conseillers Municipaux,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DAVID, Conseiller Municipal,
Assisté de M. PEROL, Directeur Général des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2020

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2020

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la première étape de préparation du budget d'une collectivité. Son contenu a été précisé par décret de juin 2016 et enrichi par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, en lien avec les objectifs de limitation des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement des collectivités locales, afin de contribuer au redressement des finances nationales.

Le contexte entourant ce débat pour le budget primitif 2020 est marqué à la fois par des contraintes croissantes mais aussi par de très fortes incertitudes, notamment sur le devenir de la fiscalité locale en cours de débat parlementaire.

Ainsi, l'élaboration de ce budget primitif 2020 constitue un défi réel, notamment en termes de prospective pluriannuelle visant à stabiliser les ressources et diminuer les dépenses.

Le présent rapport a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Pour cela, le débat s'effectue sur la base d'un rapport précisant les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, les engagements pluriannuels envisagés, les hypothèses en matière fiscale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport présente également :

- L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- L'objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

Enfin, la délibération fera l'objet d'une communication au président de l'EPCI dont la commune est membre, ainsi que d'une publication sur le site internet de la commune.

Le présent rapport abordera donc successivement :

- Le contexte socio-économique, l'environnement local et la situation financière de la Ville ;
- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec la Métropole Rouen Normandie ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, ainsi que l'évolution du besoin de financement ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Les budgets annexes.

A – Contexte mondial, national et local

1) L'économie mondiale

La croissance mondiale est restée relativement robuste en 2018 (+3,7%), soutenue notamment par le dynamisme de l'économie américaine. Mais des signes de décélération sont apparus dans le courant de l'année 2019, en partie sous l'effet des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, ce qui a généré beaucoup d'incertitude. La croissance du commerce mondial a de fait très fortement ralenti et la production industrielle mondiale est à l'arrêt depuis fin 2018. En 2019 et 2020, la croissance mondiale s'établirait sensiblement sous sa tendance de long terme (+3,5%), à respectivement 2,9% puis 3%.

Pour la zone euro, la croissance du 2^{ème} semestre se maintiendrait sur un rythme un peu inférieur à 1,5% l'an, très proche de son potentiel de long terme. Pénalisée par un faible acquis de croissance fin 2018, la hausse

du PIB se limiterait à 1,2% en moyenne annuelle 2019, puis atteindrait 1,3% en 2020. Le taux de chômage continuerait à reculer, grâce à une modération de la hausse de la population active sous l'effet des tendances démographiques. L'inflation devrait atteindre 1,4% en 2019 (après 1,8% en 2018), principalement sous l'effet d'un prix du pétrole plus sage.

Elle se rapprocherait de la cible de la BCE en 2020. Cette dernière pourrait abaisser le taux des dépôts des banques commerciales et peut-être aussi reprendre ses achats d'actifs. Ce scénario reste conditionné au fait que le Royaume-Uni saura éviter un Brexit « dur ». L'incertitude politique qui risque de perdurer au moins jusqu'en janvier prochain pèserait néanmoins sur sa croissance. Elle serait en outre freinée en 2020 par l'amorce du ralentissement américain.

2) Le contexte national et le budget 2020 de l'Etat

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) avec les baisses de cotisations sociales employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi.

En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre 2019, le PIB progresserait de 1,4%. Sous l'hypothèse d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1%.

Concernant l'inflation, après un fort rebond à 1,9% en 2018, la Banque de France prévoit un recul à 1,2% en 2019 et 1,4% en 2020.

En 2020, la France était censée commencer à sensiblement rapprocher son déficit public de zéro. C'est du moins ce que prévoyait encore l'Elysée en avril 2018 dans les documents de prévisions budgétaires envoyés à Bruxelles, où la France tablait sur un déficit à 0,9 % en 2020. Finalement, il devrait avoisiner les 2,1% ou 2,2% du PIB.

Pour rappel, la Loi de Programmation des Finances Publiques votée en 2018 prévoit, sur la période 2018 à 2022, une réduction du déficit public. L'objectif étant d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022. Pour ce faire, l'Etat a signé des contrats avec 228 collectivités, visant à limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an en moyenne, ainsi que leur besoin de financement.

Globalement, le projet de Loi de Finances 2020 présente quatre axes majeurs : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les modalités de révision des valeurs locatives, l'augmentation des concours financiers aux collectivités et l'instauration d'exonérations d'impôts sur la production pour les petits commerces. Un focus sera fait dans la partie consacrée à la fiscalité locale.

3) Perspectives locales en lien avec la Métropole de Rouen

A l'échelle de son territoire regroupant 71 communes, la Métropole Rouen Normandie poursuit son effort d'investissement selon les thématiques suivantes :

- Développer l'attractivité du territoire et l'emploi ;
- Aménager le territoire durablement ;
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale ;
- La gestion au quotidien et les services publics de proximité ;
- Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole ;
- La gestion des réseaux d'eau et d'assainissement.

Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), le territoire de Rouen Métropole a perçu un produit net de 10,8 M€ en 2019, contre 10,4 M€ en 2018 et 10,8 M€ en 2017. Cette enveloppe nationale ne devrait pas être remise en cause. Ainsi, la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf devrait bénéficier d'un produit net d'environ 80 000 euros. A noter toutefois que le territoire demeure proche du seuil d'éligibilité au reversement. En cas de basculement, un mécanisme de garantie dégressive est prévu.

En termes de fiscalité, 2020 marque la dernière étape du lissage du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), lequel se répercute sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), dont bénéficient les communes membres. Cette dotation devrait être d'environ 515 000 € en 2020.

Quant à l'attribution de compensation, après plusieurs étapes de transferts progressifs, elle devrait rester identique au montant perçu en 2019, soit 4 209 935 €.

4) Situation financière de la Ville

Il convient avant tout de préciser que les chiffres énoncés sont estimatifs et seront évidemment différents, d'ici au vote du compte administratif 2019 et budget primitif 2020.

Au regard des chiffres prévisionnels de l'exercice 2019, le budget principal de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf affichera des ratios financiers un ton en dessous de ceux affichés lors des précédents exercices.

Le taux d'épargne brute devrait se situer à environ 12% tandis que l'épargne nette sera positive d'environ 350 000 €. On devrait constater certainement le début d'un « effet ciseau », avec une diminution des recettes de fonctionnement d'environ 1,3%, tandis que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 0,5%.

L'encours de dette consolidé (tous budgets confondus) se situe fin 2019 à la somme de 8 552 935 €, soit une capacité de désendettement d'environ 6,5 années et une dette par habitant de 1 035 € (contre 1 168 € en 2018 et 1 440 € en 2017).

Le budget 2020 sera donc un budget à forts enjeux, d'une part, d'un point de vue politique avec le renouvellement des instances du bloc communal et, d'autre part, d'un point de vue financier avec la nécessité d'une maîtrise de la section de fonctionnement, malgré les incertitudes planant sur le devenir de certaines recettes.

B – Orientations 2020 de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

Les principales orientations retenues ont pour objectif :

- La stabilité des taux d'imposition ;
- L'optimisation des dépenses de fonctionnement ;
- Le maintien des investissements et opérations en faveur du développement local.

A. Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

a) Les dotations et fonds de concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : Comme en 2018 et 2019, malgré un maintien de l'enveloppe nationale, la péréquation interne au profit des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) va se poursuivre. Ainsi le montant de la dotation forfaitaire à percevoir devrait donc à nouveau être en diminution, pour s'élever à environ 370 600 € (pour rappel 436 000 € en 2019, 501 443 € en 2018 et 559 688 € en 2017).

La dotation de solidarité rurale (DSR) : cette dotation, au même titre que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), fait partie des mécanismes de péréquation qui connaissent une augmentation annuelle dans le cadre de la Loi de Finances. La commune bénéficie de la DSR « péréquation » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants avec peu de ressources fiscales. Ainsi, la DSR perçue par la Ville devrait se stabiliser à environ 88 500 € en 2020 (contre 88 059 € en 2019 et 87 761 € en 2018).

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : l'enveloppe nationale affectée à ce fonds devrait rester stable en 2020. Le territoire métropolitain demeure proche des seuils de non éligibilité, mais devrait toutefois encore bénéficier du versement en 2020. Le produit net perçu par la Ville devrait donc demeurer stable à environ 80 000 €.

Les dotations liées à l'ex-taxe professionnelle : Suite à la suppression de la taxe professionnelle, ont été mis en place différents reversements (FNGIR, DUCSTP, DCRTP). Le Gouvernement a supprimé la DUCSTP en 2018 et avait proposé de diminuer le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources) et la DCRTP (Dotation de compensation de réforme de la Taxe Professionnelle). Finalement le FNGIR est stabilisé, tandis que la DCRTP semble diminuer progressivement (-3,8% en 2019). Les prévisions pour 2020 devraient donc se situer à 341 400 € pour le FNGIR et 165 000 € pour la DCRTP.

b) La fiscalité locale

La suppression désormais annoncée de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables (d'ici 2023), repose selon les informations connues à ce jour, sur le mécanisme suivant :

- Transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021 ;
- Versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme aux départements, d'une part nationale de TVA pour compenser la perte enregistrée sur leur fiscalité directe.

Dans la mesure où le montant de la taxe foncière départementale ne peut pas correspondre exactement pour chaque commune, sauf exception, au produit communal de TH perdu, l'État envisage d'instituer un coefficient correcteur destiné à assurer une certaine forme de péréquation.

Outre une remise en cause de leur autonomie fiscale (composante du principe constitutionnel de l'autonomie financière), l'ensemble des collectivités autres que régionales, subissent un bouleversement inévitable de l'indicateur de richesse qu'est le potentiel fiscal. Ainsi, à la suite de ce chantier consacré à la fiscalité locale, il semble nécessaire d'entreprendre celui de la refonte des dotations et fonds de garantie, dont les modalités de répartition sont basées notamment sur le potentiel fiscal, intégrant le produit de la taxe d'habitation...

Depuis 2017, la municipalité a fait le choix de ne pas modifier les taux d'imposition locaux. Souhaitant poursuivre cet effort, il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020.

Concernant la revalorisation annuelle des bases locatives, désormais prévue au code général des impôts et indexée sur l'indice des prix à la consommation (+2,2% en 2019), le Gouvernement souhaitait geler ce mécanisme sur la taxe d'habitation, afin de ne pas perturber le calcul des compensations à effectuer à compter de 2021. Finalement, en lien avec les associations d'élus locaux, les parlementaires ont amendé le projet de loi de finances en intégrant une revalorisation à hauteur de 0,9%, correspondant au dernier indice des prix à la consommation connu.

Les produits attendus pour la Ville en 2020 se veulent donc prudents, intégrant uniquement la revalorisation mécanique. Quant à la variation physique des bases, à la hausse ou à la baisse (pour rappel diminution sur la TFPB en 2019), les chiffres ne seront communiqués par l'administration fiscale qu'au 1^{er} trimestre 2020. Voici la synthèse des produits fiscaux antérieurs et à venir :

	Taxe Habitation		Taxe Foncière bâti		Taxe foncière non bâti		Total produits
	Bases	Produits	Bases	Produits	Bases	Produits	
2014	6 441 801	890 257 €	8 938 471	2 152 384 €	25 238	9 828 €	3 052 469 €
2015	6 859 224	960 977 €	9 030 254	2 205 188 €	28 701	11 334 €	3 177 499 €
2016	7 893 254	1 263 710 €	9 135 111	2 687 550 €	32 815	14 809 €	3 966 069 €
2017	7 956 592	1 273 850 €	9 241 455	2 718 836 €	31 589	14 255 €	4 006 941 €
2018	8 004 391	1 281 503 €	9 360 227	2 753 779 €	29 525	13 324 €	4 048 606 €
2019	8 223 000	1 316 500 €	9 153 000	2 692 800 €	25 891	11 684 €	4 020 984 €
2020	8 297 007	1 328 350 €	9 235 377	2 717 000 €	24 600	11 100 €	4 056 450 €

c) La fiscalité reversée

Comme exposé en première partie, la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf est rattachée à la Métropole Rouen Normandie et bénéficie, à ce titre, de deux reversements pour une somme globale d'environ 4 725 000 € estimés sur 2020.

L'attribution de compensation (AC) : Son objectif est d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Sa progression depuis quelques années est liée à différents transferts (taxe d'aménagement, créneaux et transports piscine, subvention EMDAE). Le montant à percevoir en 2020 devrait rester identique à celui de 2019, soit une somme de 4 209 935 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC): Elle est répartie en fonction de critères de péréquation, concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes membres de la Métropole. Elle intègre principalement une dotation TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), évoluant dans le cadre du lissage de taux prévu sur la période de 2011 à 2020. Ce dispositif permettra une dernière fois à la Ville de bénéficier d'une somme supplémentaire annuelle, d'environ 40 000 €. Le montant 2020 devrait ainsi atteindre la somme de 515 000 € (475 924 € en 2019).

La Ville bénéficie également du reversement des fonds suivants :

Les droits de mutation sur transactions immobilières (DMTO): Dynamique depuis 2017, en raison de taux d'intérêts peu élevés favorisant les transactions immobilières, l'évolution de ces recettes semble très légèrement s'essouffler en 2019. Là aussi, il conviendra d'être prudent quand bien même la situation du marché immobilier et des marchés financiers devrait rester stable en 2020. Ainsi, la prévision 2020 sera d'environ 140 000 €, en comparaison avec les chiffres prévus de 2019 (140 000 €) et ceux de 2018 (145 090 €) et 2017 (159 900 €).

Enfin, depuis 2016, La commune bénéficie du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnel (FDPTP), reversé par le Département de la Seine-Maritime.

Bien que l'enveloppe nationale soit en diminution régulière, suite à des ponctions opérées par l'Etat, le montant versé par le Département reste stable, en raison de critères spécifiques et d'une répartition lissée. Le montant perçu en 2019 est de 71 049 €.

Une somme de 65 000 € sera inscrite au BP 2020, en anticipant un maintien de l'éligibilité à ce fonds.

d) Les produits des services et autres recettes

Les hausses de tarification adoptées récemment sur les différents services proposés, auront peu d'impact au regard de la masse concernée. A titre d'exemple, une hausse de 0,10€ sur le prix du repas de cantine génère un gain global d'environ 8 800 €. A cela vient également s'ajouter la complexité du recouvrement de certaines créances, face auxquelles des familles ne peuvent faire face.

Les participations reçues, notamment celles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les structures d'accueil (centre de loisirs, La Gribane et haltes garderies) et activités périscolaires, devraient demeurer stables à environ 370 000 €.

Enfin, après une diminution de 30 000 € entre 2018 et 2019, les revenus locatifs du domaine privé devraient se maintenir à 75 400 € en 2020, sous couvert du devenir des locaux du Centre d'Activités du Quesnot, où demeure encore une entreprise en exploitation.

2) Les charges de fonctionnement

Le niveau des recettes de fonctionnement étant attendu à la baisse (- 0,90%), l'exercice budgétaire 2020 devra impérativement veiller à contenir le niveau des dépenses de fonctionnement, sous peine de conduire à un « effet ciseau » à moyen terme. Bien évidemment cela s'avère délicat compte tenu du niveau d'activité et d'intervention à assurer par les différents services communaux.

a) Les dépenses de personnel

L'exercice 2019 a été principalement marqué par la nécessité de renforcer temporairement le service technique, à la suite d'arrêts prolongés et simultanés d'agents techniques d'encadrement. Aussi, afin de permettre au service de poursuivre le suivi des chantiers et la gestion des agents techniques d'intervention, un agent en retraite depuis peu a été recruté pour une mission de renfort de 6 mois.

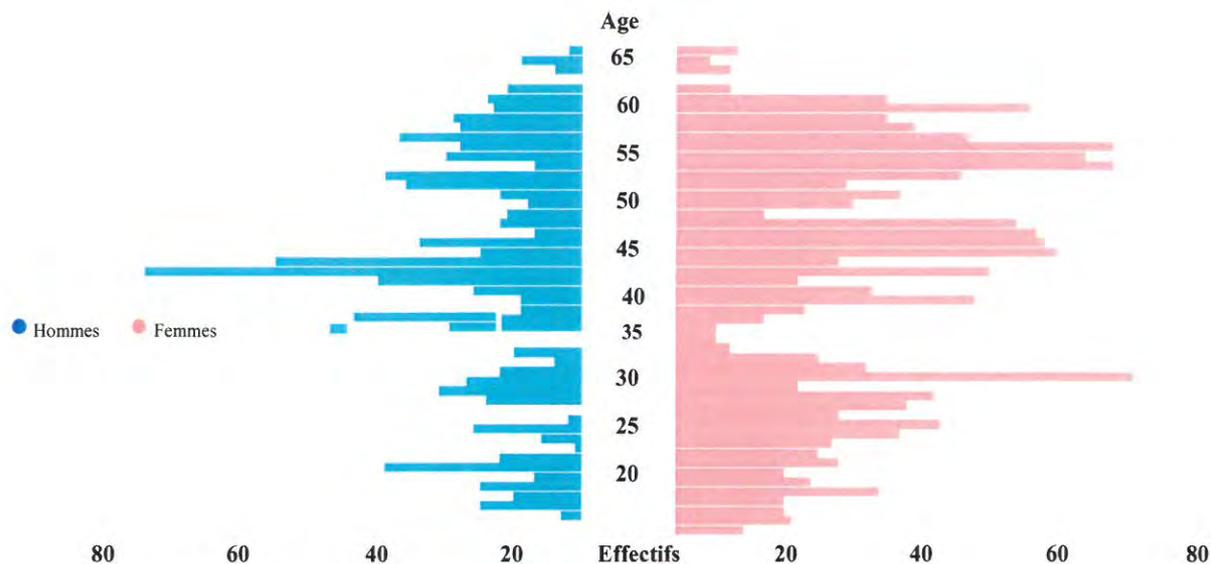
Toutefois, la mise en place du dispositif d'abattement du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie, a permis des économies non négligeables. A cela s'ajoute le fait que certains postes n'ont pas été pourvus à plein temps sur l'année (un poste à l'Etat-Civil par exemple).

Ainsi, la charge globale du chapitre 012 consacré aux charges de personnel, a été contenue et devrait atteindre la somme de 5 480 000 €, soit une évolution de -0,43 % par rapport à 2018.

Le ratio représenté par les charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement s'élève à 55% (56% en 2018).

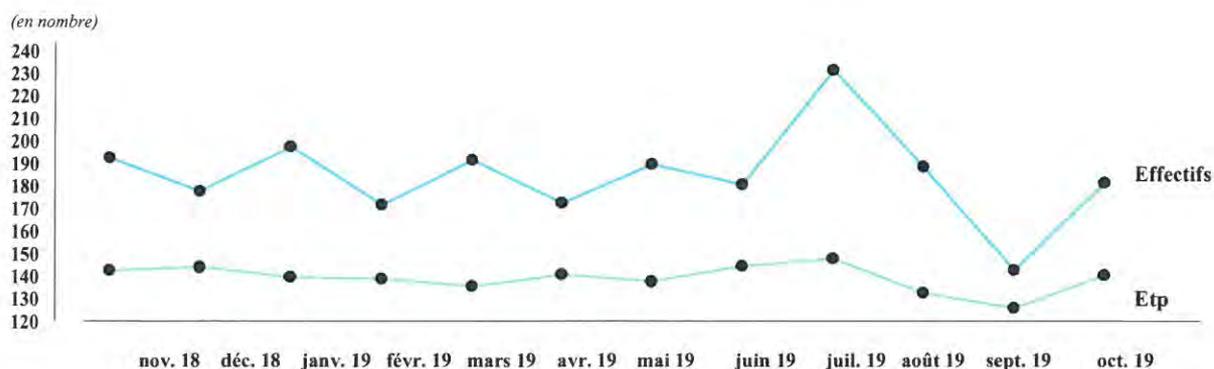
A titre indicatif, la collectivité emploie une moyenne de 185 personnes, représentant environ 139 ETP (équivalent temps plein), avec un pic à 230 personnes en juillet.

Voici la pyramide des âges sur une année :



Age de vos effectifs en Oct. 2019	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	28 ans	49,06 ans	66 ans
Contractuels de droit public	16 ans	33,86 ans	66 ans
Vacataires	16 ans	27,02 ans	56 ans
Autres	18 ans	38,00 ans	58 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, également sur une année :



Effectifs ETP	Oct. 2019	Moyenne sur 2019	Moyenne de Oct. 2018 à Oct. 2019
Effectifs	182 (-3,70%)	185,2	185,25
Etp	140,8 (-1,53%)	138,703	139,518

Après une hausse de 1,2% entre fin 2017 et début 2018, la continuité du gel du point d'indice a été confirmée par le Gouvernement au titre de l'exercice 2020 qui, malgré tout, sera impacté par les points suivants :

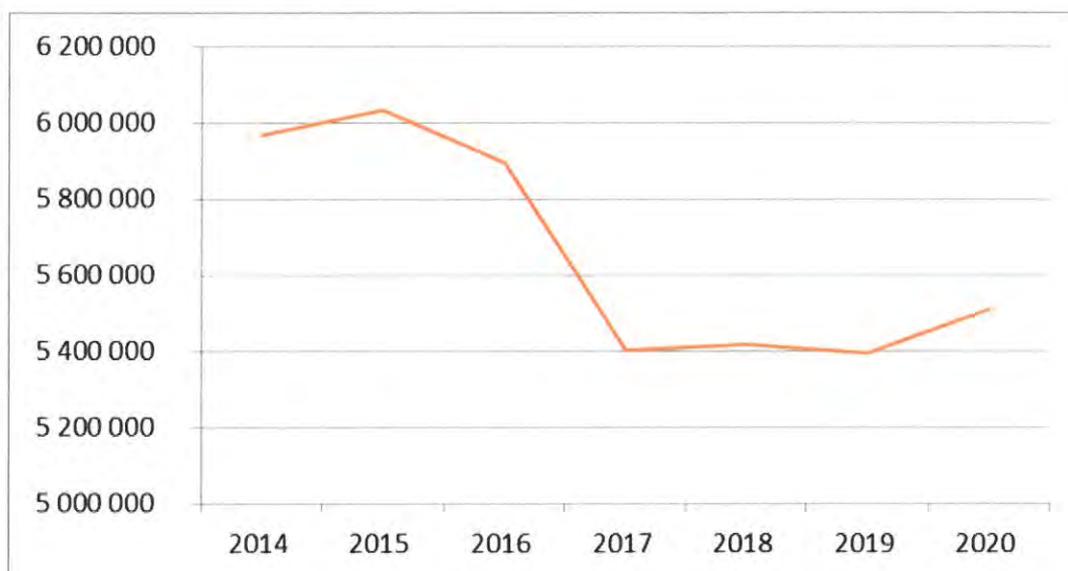
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à +1,7%, mesurant l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...);
- La reconduction de l'indemnité GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), versée aux agents dès lors que l'augmentation du traitement indiciaire, effectivement perçu par les agents au terme de la période de référence (décembre 2014 à décembre 2018), a évolué moins vite que le taux de l'inflation.
- La mise en œuvre du CIA (complément indemnitaire annuel), composante du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) instauré depuis le 1^{er} janvier 2019 au sein de la collectivité. Ce complément sera versé à l'issue des évaluations professionnelles réalisées fin 2019. L'enveloppe consacrée au CIA, variable annuellement, pourrait notamment être financée par des économies réalisées dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme.

La politique en matière de ressources humaines menée depuis plusieurs années, à savoir le principe de ne pas remplacer systématiquement les départs d'agents, démontre son impact réel en matière budgétaire. L'année 2020 ne fera pas exception à la règle puisque deux postes sur lesquels des départs en retraite ont lieu, ne devraient pas être pourvus par la suite. Dès lors, c'est une économie pleine qui serait constatée.

Une première estimation met en évidence que le niveau des charges de personnel devrait rester au niveau du BP 2019 (5,580 M€), les non remplacements compensant les différentes évolutions statutaires évoquées ci-dessus.

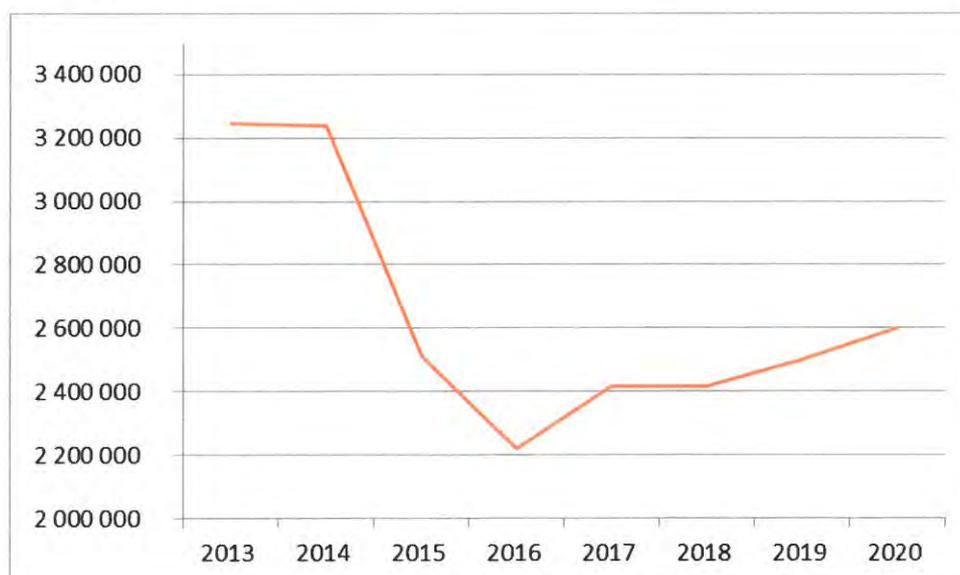
Les chiffres présentés ci-dessous font état de l'évolution du coût net, intégrant les remboursements liés aux différents types d'arrêts (longue maladie, accident du travail et maladie professionnelle).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 estimé	2020 estimé
Chap 012	6 104 685	6 142 844	6 051 288	5 483 495	5 508 444	5 480 000	5 580 000
Atténuations	135 876	109 949	154 621	81 164	91 511	85 000	70 000
Charge nette	5 968 809	6 032 895	5 896 667	5 402 331	5 416 933	5 395 000	5 510 000



b) Les charges à caractère général

Après avoir atteint leur plus bas niveau en 2016 (2 219 750 €), les charges générales ont depuis observé une légère reprise (+17%). L'une des principales causes étant, pour rappel, l'intégration en 2017 de l'assurance statutaire, auparavant imputée au chapitre 012. L'objectif pour 2020 serait de maintenir le niveau des dépenses, malgré l'inflation des prix subie, notamment sur les consommations de fluides, ainsi que la hausse liée au nouveau marché d'assurance statutaire (+ 133 000 €). Toutefois, au regard des premières estimations, cela semble très difficile à envisager.



c) Les autres charges et subventions

Ce chapitre concerne en premier lieu la participation versée au CCAS. Celle-ci devrait évoluer à la hausse, afin de tenir compte du déficit annuel récurrent constaté depuis quelques années, à hauteur de 30 000 €. Ainsi la participation devrait s'élever à la somme de 600 000 € en 2020.

Toutefois, le CCAS devrait bénéficier de fonds issus de la vente de deux ensembles immobiliers (9 rue Paul Bert et 22 rue de la République) pour une somme globale de 342 200 €. L'objectif sera alors de solliciter l'accord conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Economie et des Finances, afin de transférer ce produit d'investissement vers la section de fonctionnement. La conséquence positive serait alors de permettre une diminution du montant de la participation versée par le budget de la Ville. Par prudence, la participation versée sera inscrite pour son montant global, soit 600 000 €.

Sont également concernées les subventions versées aux associations (711 500 €), la participation versée à la Ville de Cléon pour le projet PNRU (30 000 €), la mise en place du forfait communal avec l'école privée Saint-Joseph (22 000 €) et l'intégration des redevances d'utilisation de logiciels (6 300 €).

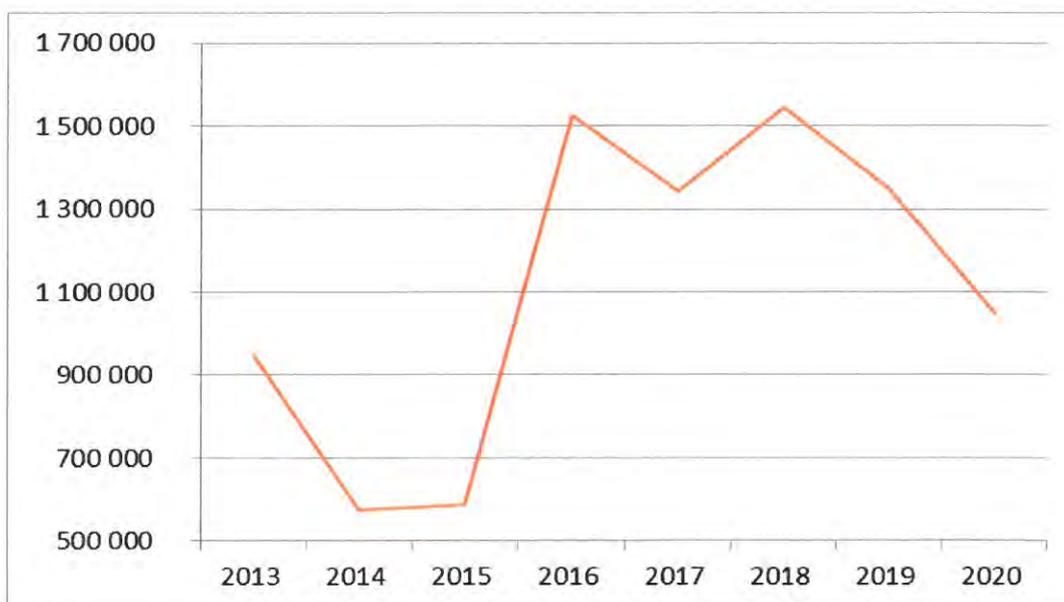
d) Les charges financières et exceptionnelles

En matière de charges d'intérêts, sans nouvel emprunt, la diminution annuelle est d'environ 40 000 €. Les intérêts de la dette actuelle s'élèvent pour 2020 à une somme de 315 000 €. Sans doute des intérêts seront à prévoir, au titre d'une ligne de trésorerie, destinée à repousser la contractualisation d'un prêt en toute fin d'année.

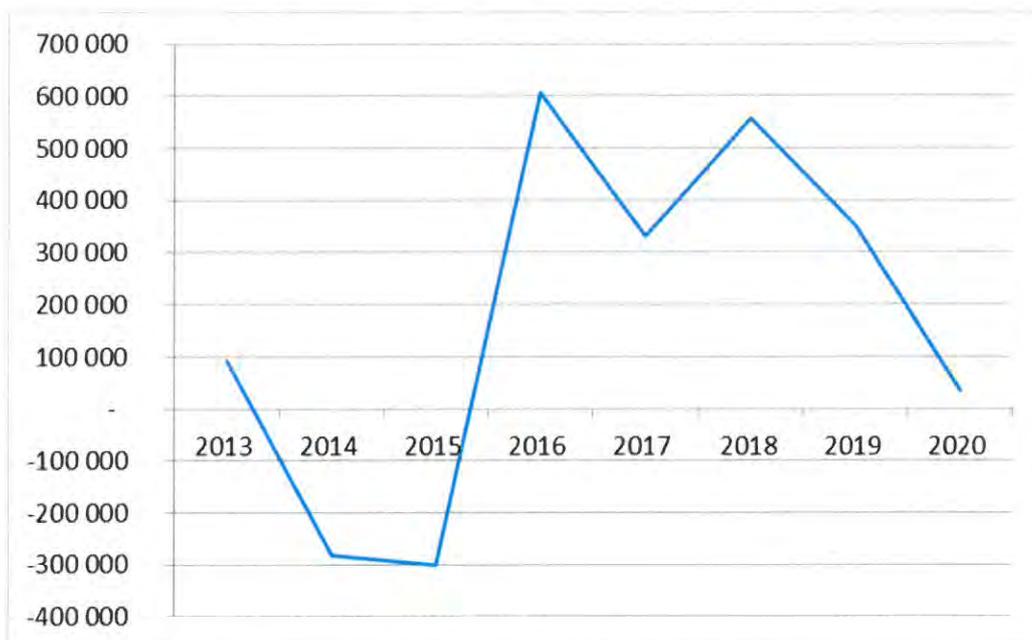
En ce qui concerne les charges exceptionnelles, elles se composent des différents prix remis (CESA, concours maisons fleuries) et des participations versées aux 2 budgets annexes. La masse annuelle est estimée à 68 300 €.

3) Synthèse et objectifs d'évolution de la section de fonctionnement

Au regard des orientations ainsi exposées, l'exercice 2020 afficherait une épargne brute d'environ 1 050 000 €, soit 300 000 € de moins que l'exercice 2019. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'épargne brute, confirmant la dégradation progressive malgré les efforts de gestion de la municipalité.



De cette épargne brute est ensuite retraité le remboursement en capital de la dette, donnant l'épargne nette. Celle-ci se doit de demeurer à un niveau positif, dans la mesure où la collectivité doit être en capacité de rembourser sa dette par ses propres ressources. On constate ci-dessous que la commune a connu un passage négatif en 2014 et 2015, les exercices suivants ayant confirmé le retour à une trajectoire plus conforme. **Le niveau estimé pour 2020 serait très légèrement positif d'environ 35 000 €.**



Dans le respect de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, voici les prévisions d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, contraintes à 1,2% hors inflation, sur la base des chiffres de 2017 :

	CA 2017	CA 2018	Prévu 2019	Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022
Trajectoire 2018-2022 (+1.2% par an)	9 921 894	10 040 956	10 161 448	10 283 385	10 406 785	10 531 667
Prospective actuelle	9 921 894	9 843 111	9 895 000	10 085 000	10 035 000	10 055 000
Variation en %		-0,79%	0,53%	1,92%	-0,50%	0,20%

Au regard des contraintes financières internes, nécessitant un travail de réduction sur les dépenses de fonctionnement, il va de soi que la municipalité devrait se situer à terme en dessous du cadrage imposé par le Gouvernement.

B. Section d'investissement

I) Dépenses d'investissement

Comme à l'habitude, la programmation des investissements, hors dette, se répartie de la façon suivante :

- Les investissements récurrents : ils concernent les acquisitions d'équipements et mobiliers, les travaux d'entretien lourd, voire de réhabilitation, des différents bâtiments communaux dont les écoles, l'Hôtel de Ville, les cantines et autres structures. Ces investissements représentent une enveloppe assez conséquente, avec une somme d'environ 600 000 € annuellement.

A titre d'information, les principaux chantiers réalisés en 2019 ont concerné :

- o La réfection de la toiture de l'école maternelle Malraux (180 000 €) ;
- o L'étanchéité de la toiture de l'école primaire Touchard (133 700 €) ;
- o La rénovation de la cage d'escalier de la Maison des Associations (51 800 €) ;
- o Réfection de la terrasse et des peintures de la cantine Maille Pécoud (48 000 €) ;

- La mise aux normes de plusieurs aires de jeux (41 000 €) ;
 - L'acquisition d'un fourgon Peugeot Boxer (29 600 €) ;
 - L'acquisition de divers matériels pour les espaces verts (20 300 €).
- Les investissements spécifiques en cours ou à engager :
- L'école numérique : l'objectif de ce programme, sur 3 années, est d'équiper progressivement les classes d'un accès internet, de postes informatiques, tablettes, vidéoprojecteurs et copieurs couleur. Le coût global estimé est de 135 000 €. L'été 2019 a permis la réalisation des travaux de câblage dans tous les établissements scolaires (47 600 €), ainsi que l'acquisition de 100 tablettes (22 200 €), 5 classes mobiles et 1 valise multimédia pour tablettes (9 981 €), le changement de postes informatiques de direction (6 900 €) et 4 copieurs pour les groupes scolaires Touchard et Malraux (8 717 €). Une évaluation des besoins, en lien avec les enseignants, sera faite courant 2020 afin de déterminer si un fonctionnement de type classe mobile, permettrait de ne pas investir davantage en tablettes. L'équipement en vidéoprojecteurs des classes maternelles débutera également en 2020.
 - Courts de tennis couverts : suite au rapport de l'expert préconisant la mise en place de mesures conservatoires (pose d'un bâchage intérieur), ces dernières ont été réalisées pour un coût de 33 500 €. Aucun accord n'ayant été trouvé avec les sociétés d'assurance des parties impliquées, il convient désormais d'attendre le déroulement de la phase contentieuse devant le Tribunal Administratif. L'objectif étant d'obtenir la prise en charge des travaux de réfection de la couverture (estimation de l'expert à 150 000 €). Toutefois, la procédure risque de se prolonger sur plusieurs années, au détriment de la toiture du bâtiment qui, malgré les mesures conservatoires, va certainement continuer à se dégrader.
 - NPNRU – Quartier des Arts-Fleurs-Feugrais : depuis cinq ans, les deux communes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Cléon se sont lancées dans l'aventure du renouvellement urbain. En avril dernier, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine s'est prononcée favorablement sur le projet du quartier des Arts-Fleurs-Feugrais. A la suite, diverses réunions publiques ont eu lieu. Les mesures de relogement en lien avec les bailleurs concernés (Le Foyer Stéphanois et la SA HLM d'Elbeuf) sont actuellement en cours, puisque sur 356 logements à démolir, 152 sont encore occupés. Les premiers travaux de démolition devraient intervenir prochainement. Financièrement pour 2020, la Ville participera à :
 - La poursuite de diverses missions et études, liées notamment à la mémoire du quartier, la participation citoyenne, la mission OPCU (ordonnancement, pilotage et coordination urbaine), au centre commercial des Feugrais (58 000 € pour la globalité de l'opération) ;
 - A la phase aménagement du quartier Fleurs-Feugrais, à hauteur de 25%, soit un coût global de 536 000 €, réparti sur la durée globale du projet ;
 - Le fonctionnement des 2 Maisons de Projet ainsi que la conception de la maquette physique, le tout à hauteur de 10%.
- Les investissements spécifiques en phase d'études : Les projets majeurs actuellement en phase d'étude ou pré-étude sont les suivants :
- La cantine Touchard : le bureau d'études Kalya a procédé à des diagnostics complémentaires de structure en début d'année (25 260 €). Il est désormais prévu de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL Rouen Normandie Aménagement. L'objectif étant de définir le scénario définitif d'aménagement, afin de pouvoir anticiper les problématiques de logistiques de fréquentation des lieux (location de bungalow, conventionnement avec le collège, transport en bus...). A ce jour, l'estimation financière reste approximative avec un coût compris en 800 000 € et 1 200 000 €.
 - Les locaux des services techniques : au regard de la vétusté des locaux actuels des services techniques, la municipalité a décidé d'entreprendre la construction de nouveaux locaux, qui

seront situés sur le terrain derrière la caserne des pompiers. A ce jour, une simulation d'aménagement et d'enveloppe financière a été réalisée à hauteur de 3 M€. La Ville prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage, afin de faciliter le pilotage de la phase de consultation des entreprises, ainsi que le suivi des travaux. Une consultation sera engagée en fin d'année 2019 pour désigner un mandataire au tout début de l'année 2020. Si le planning prévisionnel est respecté, les travaux pourraient s'étaler sur les années 2020 et 2021. Quant au mode de financement, compte tenu du montant relativement élevé, le recours à un emprunt apparaît comme la solution la plus appropriée, notamment au regard du niveau très faible des taux d'intérêts.

- « Prieuré Saint-Gilles » 7 rue Léon Gambetta : cet ensemble immobilier, actuellement en copropriété, fait l'objet d'un portage par l'EPF de Normandie. Le rachat par la commune est prévu en juin 2020 (date limite), à un coût estimé entre 550 000 € et 600 000 €. La procédure de démembrement de la copropriété est en cours et menée par l'EPF. Dans le cas où cette procédure ne serait pas achevée avant le terme du 30 juin 2020, sans doute l'EPF serait contraint de nous proposer une prolongation du portage (donc un coût plus élevé). L'option idéale de sortie serait de pouvoir proposer ce bien à un bailleur social, permettant ainsi de bénéficier d'une minoration foncière à hauteur de 30% du coût d'acquisition. Les mois à venir seront donc décisifs quant à la suite donnée à ce projet.

En aparté, il convient de signaler que la collectivité, suite à délibération prise en mars 2019, s'est engagée dans la démarche Cit'Ergie. Pour rappel, ce label est un outil opérationnel et organisationnel d'amélioration continue, dans le cadre de la politique Climat-Air-Energie, menée en lien avec la Métropole Rouen Normandie. Ainsi, la Ville s'engage à mettre en œuvre des actions devant se répartir sur les domaines suivants : développement territorial, patrimoine, approvisionnement énergétique, mobilité, organisation interne et communication/coopération. Pour ce faire, elle sera assistée d'un conseiller Cit'Ergie, désigné dans le cadre d'un groupement mené avec les villes voisines d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Cléon. Le coût assumé par chaque collectivité sur les 4 années du contrat s'élève à la somme de 33 000 €.

En synthèse, voici le plan pluriannuel d'investissement (PPI), tel que défini à ce jour et compte tenu des éléments exposés ci-dessus. Ce document est évolutif et pourra connaître des modifications, des ajouts selon la survenue de nouveaux faits, non connus ou déterminés à ce jour.

PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2024

	Nom de l'opération	CA 2017	CA 2018	Prévu 2019	Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024
Investissements récurrents	Entretien des bâtiments communaux	660 232	607 954	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000
	Equipements, mobilier, matériels	92 383	125 132	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	Foncier	279 334	4 248	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Parc informatique	59 799	28 859	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Subventions d'investissement	6 441	7 092	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
	Service culturel	708	5 979	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
	Service scolaire et cantines	48 475	21 320	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	Service entretien	2 220	5 804	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Service jeunesse	11 826	10 736	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	Service Etat-Civil		6 300						

Opérations spécifiques	NPNRU - Quartier des Arts Fleurs Feugrais		11 244		50 000	55 000	75 000	70 000	70 000
	Réfection de la cantine Touchard				100 000	700 000			
	Réfection toiture école Malraux			160 000					
	Ecole numérique (y compris travaux câblage)			95 000	30 000	20 000			
	Nouveaux services techniques			5 500	1 000 000	2 200 000			
	Rachat du Prieuré Saint-Gilles à EPFN				600 000				
	Reconstruction du Point-Virgule								1 200 000
	Restructuration locaux Etat-Civil + isolation Hôtel de Ville				10 000	400 000			
	Démolition EPFN (fonds friche) : CAQ et ilot Raspail (MIG)				150 000	300 000			
	Aménagements publics de la friche ABX	230 962	48 367			400 000			
	Aménagements publics de la friche D1	58 313	16 264	100 000					
	1 450 693	899 299	1 210 000	2 789 500	4 924 500	924 500	919 500	2 119 500	

Financiers potentiels

FSIC Métropole 20%	7 536	16 836	81 147	65 000	598 333	65 000	65 000	65 000
CD76 (maxi tx 350 000 € HT) 25%	25 163		103 108		87 500	97 500	97 500	97 500
Etat DSIL 10%					266 667			
UE FEDER								
Divers (agence eau, FIPH, ADEME...)	26 450	10 607	20 000					
Fonds friche (EPFN + Région)				90 000	180 000			
FCTVA	147 353	152 286	134 378	177 983	300 931	635 573	138 532	138 532
	206 502	179 729	338 633	332 983	1 433 431	798 073	301 032	301 032

2) Recettes d'investissement

En complément de l'autofinancement, les ressources d'investissement se composent :

- Des subventions d'équipements : l'année 2019 a vu le versement de subventions accordées sur le projet de Maison des Associations (89 090 €), ainsi que le solde de 5 200 € octroyé par l'Agence de l'Eau (matériels alternatifs aux produits phytosanitaires). En cours d'année, les travaux de réfection des toitures de la maternelle Malraux et de la primaire Touchard ont bénéficié de participations issues de la Métropole (50 027 €) et du Département (58 000 €). Au regard des projets à lancer en 2020 (services techniques, cantine Touchard...), qui s'étaleront certainement jusqu'en 2021, voire 2022, les subventions ne seront perçues qu'à l'issue de l'achèvement des travaux.
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : Elargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics imputées en fonctionnement depuis 2016, cette dotation a pour base de calcul les investissements réalisés par la Commune. Dès lors que les dépenses d'équipement ou de gros entretien diminuent, la dotation diminue d'autant. Le FCTVA est passé de la somme de 407 939 € en 2012 à la somme de 152 763 € en 2016, 101 592 € en 2017 et 157 130 € en 2018. Compte tenu des dépenses réalisées en 2018, le FCTVA à percevoir en 2019 devrait atteindre la somme de 140 000 €.
- Du reversement de la Métropole : Dans le cadre du transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2015, la Métropole a intégré la prise en charge d'une partie de la dette contractée par ses communes membres, au titre des dépenses liées à la voirie. Ainsi, la Métropole assurera un remboursement à la Ville s'élevant à la somme de 1 326 713 €, sur la période 2015-2030, soit un montant annuel de 177 177 € sur les premières années.
- Des cessions immobilières : La gestion active du patrimoine immobilier a permis en 2018, de réaliser des cessions immobilières, tous budgets confondus, pour un total de 1 571 600 €. L'ensemble de ces cessions représente à la fois une ressource, mais aussi une économie en termes d'entretien et d'assurance. La principale cession qui devrait intervenir courant 2020 concerne l'îlot Raspail (400 000 €), en vue de la construction de la maison intergénérationnelle.

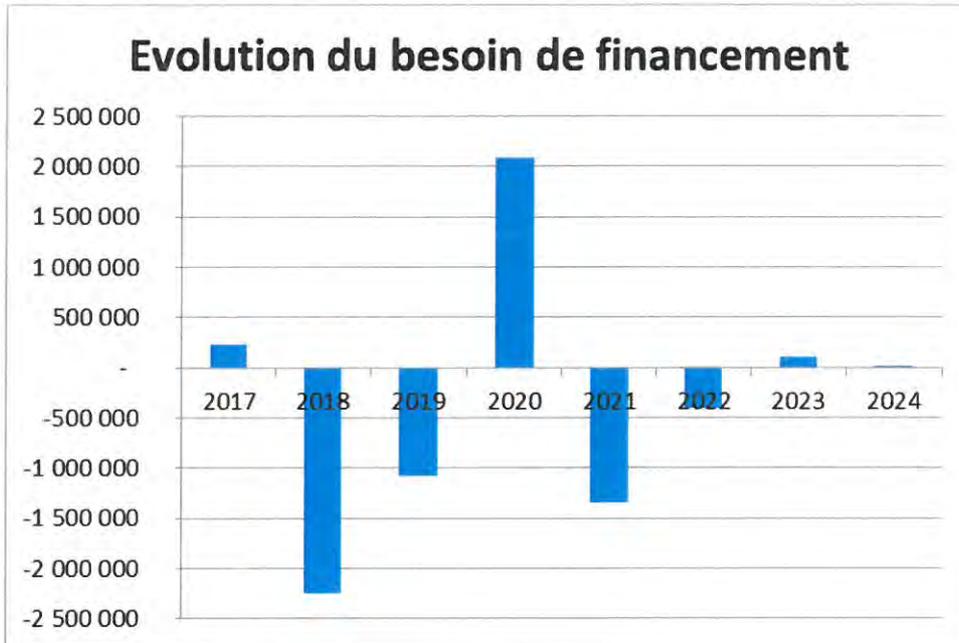
3) Evolution du besoin de financement

Il s'agit du second point inscrit à la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. L'objectif souhaité par le Gouvernement étant d'amener les collectivités à augmenter leur part d'autofinancement, en lieu et place du recours à l'emprunt.

L'évolution du besoin de financement annuel se calcule comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Selon la prospective consolidée établie (y compris budgets annexes), les exercices 2020 et 2021 vont supporter de lourds investissements, allant conduire à contracter de nouveaux emprunts. En effet plusieurs opérations vont se succéder, voire se cumuler (nouveaux services techniques, fin des aménagements publics ABX, rachat du 7 rue Léon Gambetta, réfection de la cantine Touchard...). Malgré tout, les prévisions laissent espérer une évolution du besoin de financement relativement sereine (à la baisse) à moyen terme. L'objectif, similaire à celui de la Métropole Rouen Normandie, étant de parvenir à maîtriser la capacité de désendettement sous les 10 années.

En parallèle, le travail à mener sur la section de fonctionnement devrait permettre également d'augmenter la capacité d'autofinancement, réduisant d'autant le besoin de financement et donc le recours à l'emprunt.



C – Etat de la dette de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

1) Contexte économique

A nouveau, la Ville n'a pas eu à contracter de nouvel emprunt au cours de l'exercice 2019. Comme exposé plus haut, au regard des investissements prévus en 2020, le recours à l'emprunt sera inévitable. Depuis octobre 2018, les taux à long terme sont extrêmement bas et les conditions d'accès aux marchés financiers sont donc très favorables. C'est pourquoi il sera sans doute pertinent de couvrir l'intégralité du besoin de financement (3,2 M€), généré par les nouveaux locaux des services techniques, sur l'année 2020.

2) Le profil d'extinction de la dette

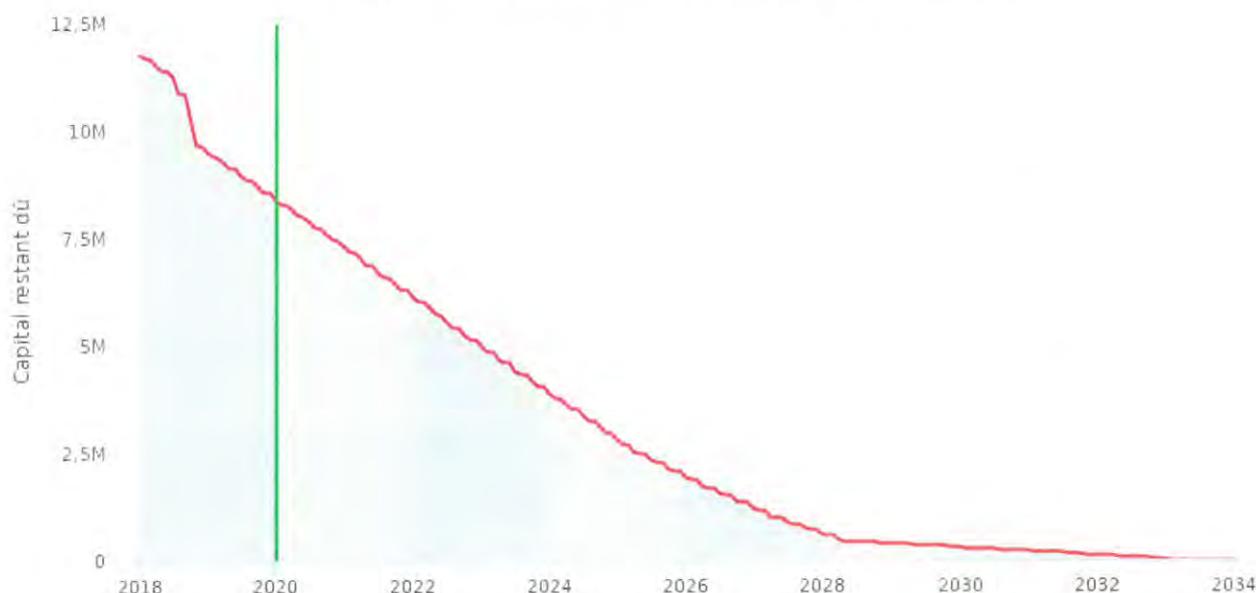
Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette consolidé est de 8 552 934 €, pour 10 emprunts avec un taux moyen d'intérêt de 4,10%.

L'intégralité de la dette est positionnée sur un risque A-1, soit le plus faible de la charte Gissler, dans la mesure où tous les emprunts sont à taux fixe, à l'exception d'un seul indexé sur le taux du Livret A.

Compte tenu de l'épargne brute consolidée (intégrant tous les budgets) qui serait de 1 325 000 € fin 2019, la capacité de désendettement en années (ou ratio KLOPFER) s'établirait à 6,5 années.

Le profil d'extinction de la dette se présente de la façon suivante :

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2020



Une analyse a été menée très récemment par le service financier en lien avec le consultant de la dette, afin d'évaluer la possibilité de refinancer les emprunts actuels, compte tenu des taux très bas. Malheureusement, le montant des pénalités actuarielles à acquitter en cas de remboursement anticipé s'avère trop élevé et rend impossible toute tentative de refinancement (tout du moins bénéficiaire pour la collectivité).

Comme évoqué ci-dessus, les perspectives d'investissement mettent en évidence qu'un recours à l'emprunt sera nécessaire. Les ressources d'investissement se réduisant (notamment les cessions immobilières), maintenir les investissements à un bon niveau passera inévitablement par un financement externe (emprunt bancaire, crédit-bail...). Toutefois, en lien avec la contrainte liée à l'évolution du besoin de financement, le niveau d'emprunt devra rester modéré et en deçà du montant remboursé annuellement, afin de ne pas remettre en cause le désendettement de la Ville, entrepris depuis plusieurs années.

D - Les budgets annexes

Deux budgets annexes viennent en complément du budget principal de la Ville.

a) Le budget Valorisation Foncière

Ce budget gère les opérations d'aménagement foncier, ainsi que les acquisitions immobilières faisant l'objet d'une revente ultérieure programmée.

Deux opérations principales impactent ce budget depuis sa mise en place en 2012 : le réaménagement des anciennes friches industrielles ABX et DI.

Pour ABX, l'année 2019 a vu la réalisation de travaux de branchements d'assainissement rue du Chemin des Dames (30 850 €). En fonction de l'avancement des travaux menés par la SA HLM LOGEAL, la Ville pourrait être amenée à débiter les aménagements publics fin 2020. Quant à la vente de la 2^{ème} partie (107 754 €), sans doute sera-t-elle programmée fin 2020, voire 2021.

Concernant les 10 parcelles situées sur les lots C et D, la dernière vente a eu lieu début novembre.

Sur DI, la résidence Séniors Domitys est en cours de construction et devrait être achevée en milieu d'année 2020. Pour rappel, ce projet a été mené en lien avec l'EPFN pour la démolition des bâtiments, permettant ainsi de bénéficier du fonds « friches » (subventions de la région Normandie et de l'EPFN pour un total estimé de

345 000 €). Ainsi, sur un coût total d'environ 595 000 € HT, le montant net supporté par la commune s'élève à 126 340 € (avant fonds FEDER dont l'attribution n'est pas encore connue).

L'EPF de Normandie doit également rétrocéder à la Ville, le solde des emprises devant être cédés aux promoteurs Guedry, Logeo et Amex.

Toujours sur D1, la société Viafrance est intervenue pour réaliser les travaux d'aménagements publics entre la résidence seniors et l'école de musique, pour un coût de 100 000 € HT. Le reste des aménagements sera inclus dans les différentes opérations des promoteurs cités ci-dessus.

2020 verra également le lancement du projet de maison intergénérationnelle, menée par la société Nexity GFI. A l'image de ce qui a été fait sur le site D1, là aussi la Ville fera appel au fonds friches par le biais de l'EPF de Normandie. Le coût de démolition de l'ancienne école de musique et des logements situés rue Raspail (du 2 au 10 bis) peut être estimé à environ 200 000 € HT. La vente du foncier à la société Nexity GFI est actée pour une somme de 400 000 € HT.

Enfin, le portage par l'EPF de Normandie de l'ensemble immobilier situé au 7 rue Léon Gambetta, dit « Le Prieuré », arrive à son terme le 30 juin 2020. A cette issue, la commune devra procéder au rachat du bien pour une somme estimée à environ 600 000 € HT. Ce chiffre reste provisoire car le bien est actuellement situé dans une copropriété, faisant l'objet d'une procédure de scission par l'EPFN. Dans le cas où cette procédure ne serait pas achevée d'ici la date butoir, sans doute celle-ci devra être prolongée. Quant au devenir du bien, des contacts sont actuellement engagés avec un bailleur social, dans la perspective de réhabilitation de logements sociaux, qui permettrait ainsi de bénéficier d'une minoration foncière de 30% sur le prix de rachat à l'EPFN.

b) Le budget ZAC des Hautes-Novales

Un compromis de vente a été conclu avec la société Nexity Conseils pour un ensemble de parcelles représentant 6,7 hectares, soit environ la moitié du périmètre de la ZAC. Le projet d'aménagement consiste en la construction de 125 logements, ainsi que la réalisation d'une liaison entre la rue du Docteur Villers et la rue Paul Doumer. Cette vente s'élèverait à un total de 2 M€ et serait répartie en deux lots : un premier lot d'un montant de 1 M€ vendu en 2020, puis le second lot pour un montant de 1 M€ en 2021. Ainsi, à l'issue de ces deux ventes, le budget annexe pourrait procéder au reversement d'un excédent de fonctionnement, au profit du budget principal de la Ville.

Malgré tout, l'avancée de ce projet reste soumise à la réalisation de fouilles archéologiques, prescrites suite au diagnostic préventif réalisé en septembre (coût de 40 521 €). Le montant global des fouilles est pris en charge par la société Nexity.

Quant à la seconde partie, actuellement prévue pour l'implantation d'activités, services et logements, des projets pourraient potentiellement se concrétiser, notamment en lien avec le centre hospitalier.

E – Conclusion

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, l'exercice 2020 affiche une situation budgétaire que l'on peut qualifier de plus délicate.

En effet, la situation contrainte de la section de fonctionnement génère des ratios moins bons par rapport aux années précédentes, notamment le niveau des épargnes brutes et nettes.

S'ensuit un autofinancement moindre, ayant pour conséquence de réduire la capacité de financement des investissements.

Il apparaît clairement qu'il convient de poursuivre les difficiles efforts, dans l'objectif de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en préservant une qualité de services.

Les exercices 2020 et 2021 seront surtout exceptionnellement marqués par un besoin de financement d'investissements lourds : la réfection de la cantine Touchard et les nouveaux services techniques (environ 4 M€ au total).

Le nécessaire recours à l'emprunt pour financer le second projet, à hauteur d'environ 3,2 M€, apparaît aujourd'hui être la solution la plus opportune, compte tenu des taux d'intérêt particulièrement et exceptionnellement faibles.

A la suite de la présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à exprimer leurs remarques ou observations.

A cet égard, Madame Sylvie LAVOISEY souhaite s'exprimer.

Elle félicite Monsieur Gérard SOUCASSE pour la qualité de son intervention qui a été très claire.

Madame LAVOISEY souhaite savoir si la totalité des recettes a été confirmée par les institutions et ce, par le biais de notification de l'Etat.

Selon Monsieur Gérard SOUCASSE, il y a des chiffres à suivre dans la préparation du budget. Selon Monsieur SOUCASSE toutes les dotations que la Ville reçoit ne sont pas encore confirmées à ce jour. Cette situation ne doit pas générer d'incertitude. Des ajustements pourront être opérés en fin d'année 2020.

Toutefois, il convient de noter actuellement que la situation est aujourd'hui plus tendue.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, des postes sont bien connus à la fois en dépenses et en recettes. Pour cela, il est important d'anticiper les variations des dotations afin de préserver les finances communales et surtout l'équilibre budgétaire. Les démarches entreprises permettent de disposer d'une gestion rigoureuse. Monsieur Gérard SOUCASSE rappelle que la Ville a élaboré un programme pluriannuel des investissements jusqu'en 2024.

Au niveau des recettes d'investissements un recours à l'emprunt sera probablement fait en 2020, les taux des emprunts sont très bas en ce moment.

De plus, il convient de noter que le seul emprunt toxique que détenait la Ville a été renégocié il y a plusieurs années et ce, après 27 négociations avec la banque DEXIA.

Monsieur SOUCASSE estime que cette démarche a permis d'éviter un accroissement des frais financiers de type « snowbooll » et ce, dans des délais satisfaisants. Pour Monsieur le Maire, c'est une grande satisfaction.

En outre, Monsieur SOUCASSE constate que les recettes de fonctionnement ont tendance à se réduire. Par contre, les dépenses de fonctionnement s'accroissent régulièrement d'autant plus qu'avec la création de la Métropole Rouen Normandie, l'attribution de compensation versée par la Métropole a été réduite de 738.000 €.

Au niveau de la fiscalité, la Municipalité a décidé de ne proposer aucune augmentation des taux en 2020.

La Dotation Globale de Fonctionnement a fortement baissé depuis plusieurs années. Près d'une somme de 800.000 € a été déduite sur la DGF par l'Etat depuis 2013.

Dans ce contexte, le maintien des équilibres budgétaires devient difficile à tenir. Ce n'est pas un exercice facile à pratiquer.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler que la suppression progressive de la Taxe d'Habitation contribue à couper le lien entre le contribuable et la Collectivité.

Le Conseil Municipal acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20191212-122-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation


Gérard SOUCASSE,
Adjoint au Maire

